



Problème avec ma banque israélienne

Par **Laurent 2806**, le **26/03/2019** à **00:50**

Bonjour,

Mes parents sont décédés en France et nous ont laissé malheureusement leur appartement. Mes frère et moi avons procédé par le billet d'un notaire français aux actes de succession et de vente de l'appartement.

Mon notaire m'a procuré une attestation indiquant la provenance du virement bancaire de ma quote-parts (héritage et vente du bien).

Ma banque israélienne refuse ce document et me demande de leur fournir une Tzav yerucha (attestation de succession) et une Tzav mehira (attestation de vente) le tout traduit en hébreu par un traducteur homologué par le consulat français à Tel Aviv.

Pourriez-vous m'indiquer ce que je dois demander à mon notaire en France de me procurer ?
Cordialement.